

INFORMATION WWW.SPORTS.LU

<https://sports.public.lu/fr/programs/medico-sportif.html>

<https://sports.public.lu/fr/programs/medico-sportif/centres-examens.html>

Médico-sportif

Le contrôle médico-sportif est **obligatoire pour tous les sportifs** qui souhaitent obtenir une **licence de compétition** d'une fédération sportive, sauf pour certaines disciplines sportives qui en sont dispensées.

En fonction du degré de nécessité de surveillance médicale, les activités sportives sont classées en différentes catégories.

Au premier examen pour la délivrance d'une licence ne sont acceptés que les sportifs qui sont âgés de 7 ans au moins ou qui auront leurs 7 ans au cours de l'année.

[Règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016](#) concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées

[Notice d'information aux sportifs relative à la protection des données personnelles \(Pdf, 156 Ko\)](#)

Prise de rendez-vous via *Guichet.lu*

Les sportifs*ives peuvent fixer un rendez-vous dans les sept centres médico-sportifs gérés par l'État et dans les cabinets médicaux agréés, qui mettent à disposition leur agenda via *MyGuichet* à partir du 01 juillet 2024.

Les sportifs*ives peuvent trouver les informations en relation avec les démarches concernant le contrôle médico-sportif sur Guichet.lu (chemin d'accès : Accueil > loisirs > Activités sportives > Pratique d'une activité sportive > Contrôle médico-sportif > Services en ligne > Demande de rendez-vous en ligne pour le contrôle médico-sportif (pour les sportifs)).

Les responsables de clubs sportifs peuvent également fixer un rendez-vous pour leurs affilié(e)s, mais aussi contrôler les aptitudes sportives de leurs membres.

Au préalable, ils doivent créer leur espace professionnel et le faire certifier par la Division médico-sportive du Ministère des Sports. Cette démarche peut se faire via *Guichet.lu* (chemin d'accès : Accueil > Loisirs > Activités sportives > Pratique d'une activité sportive > Contrôle médico-sportif > Services en ligne et formulaires).

Demande de rendez-vous par téléphone

La prise de rendez-vous pour les **centres médico-sportifs régionaux** se fait par téléphone les jours ouvrables entre **8h00-11h30** auprès des agents du ministère des Sports aux seuls numéros suivants :

- (+352) 247-73444

La prise de rendez-vous dans les **cabinets médicaux** agréés par le ministère des Sports se fera aux cabinets médicaux respectifs.